

POUR UNE AGRICULTURE INTELLIGENTE, FACE AU DÉFI D'UNE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET SANITAIRE DURABLE

23^{ème}
édition

SIPSA[®]
FILAHA
AGROFOOD

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE L'AGRO-INDUSTRIE

26 > 29 MAI 2025

PALAIS DES EXPOSITIONS - SAFEX, ALGER - ALGERIE

COÏNCIDE AVEC

Afrika[®]
Food Export

DJAZAQUA[®]



ENTREZ DANS LE CŒUR DU MARCHÉ
AGRICOLE, DE L'ÉLEVAGE ET DE
L'AGRO-INDUSTRIE EN AFRIQUE !



GUIDE DE L'EXPOSANT

www.sipsa-filaha.com



Réservez
votre stand

EXPO
SIQ
ALGERIE

EXPOSIA

Ain Allah 2 Lot.N°-7 Dely Ibrahim

16320 Alger - Algérie

Tél. : +213(0) 20 31 83 03 / +213(0) 770 89 58 89

Fax : +213(0) 20 31 83 00 - Email : sipsa@sipsa-filaha.com



FILAHA INNOV[®]
INCUBATOR
Agri Tech - Food Tech - Aqua Tech





SOMMAIRE

	Page
VOS INTERLOCUTEURS	3-4
RENSEIGNEMENTS GENERAUX	5
ADRESSE UTILE.....	5
ENGAGEMENT DE L'EXPOSANT	5
PLAN DU SALON / PLANNING DE MONTAGE ET DEMONTAGE	6-7
MACHINES ET MATERIELS POUVANT ETRE PRESENTES.....	8
INSTALLATION GENERALE	8
NOTICE IMPORTANTE DESTINEE AUX INTERVENANTS PRESTATAIRES DES EXPOSANTS.....	8-9
MONTAGE ET DÉMONTAGE DES STANDS	8-9
REGLEMENT DECORATION DES STANDS	10-12
CONSIGNES DE SECURITE.....	13
TRANSPORT, DOUANES, CARNETS ATA, VENTE SUR LE SALON.....	14
MANUTENTION	14
ELECTRICITE.....	14
ELINGUES.....	14
PRESTATIONS TECHNIQUES.....	14
AIR COMPRIME	14
PARKING / TRANSPORT DES PERSONNES ET HEBERGEMENT.....	15
SERVICE DE PRESSE	15
ANNEXES.....	16
Annexe 1 : Fiche de déclaration de dédouanement.....	17
Annexe 2 : Liste des restaurants à Alger.....	18
Annexe 3 : Manuel – transport de matériel d'exposition.....	19-20

1) VOS INTERLOCUTEURS

PRÉSIDENT DU SIPSA FILAHA : Dr Amine BENSEMMANE

E-mail : bensemmane@expovet-dz.net

COMMISSAIRE DU SALON – DIRECTRICE : Dr Amina BENCHOUBANE - BENSEMMANE

E-mail : amina.bensemmane@expovet-dz.net

EXPOSIA (Exposants Algérie)

Imène MIHOUB

Chef de projet

Tél : +213 (0)770 967 983

E-mail : imene.mihoub@expovet-dz.net

Nora MESSIHEDDINE

Infographiste

Tél : +213 (0)770 831 228

E-mail : sipsa@sipsa-filaha.com

Rym KADRI

Responsable commerciale

Tél : +213 (0)770 895 889 / +213 (0)770 909 005

E-mail : sipsa@sipsa-filaha.com

Rania KADRI

Commerciale

Tél : +213 (0)77 0895 889 / +213 (0)770 831 221

E-mail : sipsa@sipsa-filaha.com

Amina HAMED

Commerciale

Tél : +213 (0)77 0895 889 / +213 (0)770 909 005

E-mail : sipsa@sipsa-filaha.com

Aroua BOUCENNA

Commerciale

Tél : +213 (0)77 0895 889 / +213 (0)770 909 005

E-mail : sipsa@sipsa-filaha.com

Sadjida HAMDANI- BERBAR

Directrice de communication, administration et finances

Tél : +213 (0)23 28 92 12

Katia YATA

Events & Conferences
coordinator

Tél : +213 (0)770 91 23 39 / +213 (0)549 556 205

Email : sipsa.afrikafood@gmail.com

EXPOSIA (exposants internationaux)

Ramzi BENSEMMANE

Event Project Manager
International Exposia

Tél & WhatsApp : +213 (0) 551 41 42 84

E-mail : ramzi.bensemmane@expovet-dz.net



PRESTATIONS MOBILIER, AGENCEMENT DE STAND, PRESTATIONS TECHNIQUES *

EXPOSIA

Tél : +213(0)20 31 83 00
E-mail : sipsa@sipsa-filaha.com

LOGISTIQUE

ONE CREATIVE (Tous Exposants)

Anis NAMOUN

Tél : +213 (0)662 428 661
E-mail : anis-namoun@hotmail.fr / namounanis@one-dz.com

Liste des Constructeurs Agrées par EXPOSIA pour les exposants algériens

Email : sipsa@sipsa-filaha.com Tel: +213 (0)770 917 676 & +213 (0) 770 967 983

- **SOMEX INTERNATIONAL**
- **EXPOLAND**
- **EXPOSIGN**
- **DESIGNER TOUCH**
- **BIG NUMERIQUE**

TRANSPORTS DES MATERIELS ET PRODUITS, CARNETS ATA, VENTE SUR PLACE

NATT :

Yoann ROOL

Tel : +33 (0)4 91 91 46 36
Fax : +33 (0)4 91 56 09 81
Mobile : +33 (0)6 98 39 84 81
Email : y.rool@natt-mrs.fr



2) RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Dates et lieu du salon

Du **lundi 26 au jeudi 29 Mai 2025** dans les Halls Central et C, A et G, l'Allée G, l'esplanade Africaine du Palais des Expositions de la **SAFEX** à Alger.

SAFEX

Palais des Expositions – Pins Maritimes –
Alger BP 366 Alger Gare

Le Parc se trouve à 10 minutes en voiture de l'aéroport et à 20 minutes d'Alger centre.

Horaires d'ouverture au public

10 heures - 18 heures

Visiteurs admis au salon

Le salon est réservé aux visiteurs professionnels. L'accès est limité aux visiteurs munis d'une carte d'invitation, d'un justificatif professionnel (inscription au Registre du Commerce, carte d'agriculteur ou carte de visite). L'organisation du salon se réserve le droit d'accepter ou non le visiteur qui se présentera à l'entrée.

Attention : A l'entrée du salon, le tarif du badge est de 500 DA, sauf présentation d'une carte d'invitation.

L'entrée est gratuite pour :

- Les visiteurs munis d'une carte d'invitation
- Les agriculteurs munis d'une carte d'agriculteur
- Les étudiants

Entrées du salon

Une entrée sera mise en place pour l'accès et le contrôle des visiteurs à l'ensemble du SIPSA-FILAHA dans le **Hall G**.

Visa pour l'Algérie

Un visa est nécessaire pour l'entrée en Algérie. Prenez contact avec le consulat d'Algérie le plus proche de votre domicile. N'oubliez pas de renseigner le formulaire que vous trouverez dans l'espace exposants de notre site internet.

<https://www.sipsa-filaha.com/fr/demande-de-lettre-dinvitation/>

Monnaie locale

La monnaie locale est le dinar, dont le cours moyen est d'environ 135 dinars pour un euro. Vous pourrez changer des dinars à l'aéroport d'Alger ou dans les hôtels.

Cartes de crédit

Les cartes de crédit (visa, MasterCard, ...) sont acceptées dans les hôtels ainsi que la carte CIB Algérienne.

Restauration sur le Parc et dans Alger

Voir liste en annexe 2.

Taxis (voir la liste en Annexe)

Des taxis seront stationnés à proximité du Palais des Expositions. Un service taxis disponible avec les applications YASSIR et HEETCH et INDRIVE.

3) ADRESSE UTILE

Ambassade d'Algérie en France

Rue de Lisbonne 75008 Paris - Tel : +33 (0)1 53 93 20 20

4) ENGAGEMENT DE L'EXPOSANT

En signant votre dossier de participation, vous avez pris l'engagement de respecter et faire respecter par tous décorateurs, installateurs, entrepreneurs et partenaires en Algérie, toutes les clauses du règlement particulier figurant dans le dossier de participation et l'article 13 relatif aux constructeurs de stand nus.



5) PLAN DU SALON



6) PLANNING DE MONTAGE/DEMONTAGE

PLANNING DE MONTAGE / DEMONTAGE

		HALLS : CT- C - A- G EXTÉRIEURS : ESPLANADE AFRICAINE - ALLEE G - PAVILLON CT	
MONTAGE	Stands nus	Du Mercredi 21 au Samedi 24 Mai : HALL CT : ZONE B HALLS : C - A - G Du Vendredi 23 au Samedi 24 Mai : HALL CT : ZONE C & A	De 8h00 à 19h00
		Dimanche 25 Mai	De 8h00 à 22h00
	Stands équipés	Dimanche 25 Mai	De 14h00 à 22h00
SALON	Du Lundi 26 au Jeudi 29 Mai		De 10h00 à 18h00
	DEMONTAGE	Stands nus et équipés	Jeudi 29 Mai
		Vendredi 30 Mai	De 8h00 à 12h00

Tous les stands devront être démontés le Vendredi 30 Mai 2025 à midi.

L'organisation se réserve le droit de démonter tout stand encore en place si besoin.

NOTICE IMPORTANTE DESTINEE AUX INTERVENANTS PRESTATAIRES DES EXPOSANTS.

7) MACHINES ET MATERIELS POUVANT ETRE PRESENTS

Seuls les machines, équipements et produits neufs entrant dans la nomenclature seront autorisés à être exposés.

Seuls les machines, équipements et produits précisés par l'exposant dans son inscription pour le catalogue pourront être exposés.

Aucune machine ou équipement ne pourra être enlevé du stand avant la fermeture du salon.

8) INSTALLATION GENERALE - NOTICE IMPORTANTE

SIPSA-FILAHA 2025 se tient dans 4 halls couverts : **HALL CT - HALL C - HALL A et HALL G**. Les exposants pourront accéder à la fourniture de mobilier, matériel électrique et aménagement divers et suppléments de mobilier dans un espace **géré par un partenaire d'EXPOSIA dûment accrédité**.

9) MONTAGE ET DEMONTAGE DES STANDS

Merci d'informer vos constructeurs & décorateurs de ce point important

1.1 Montage

ATTENTION : les décorateurs et constructeurs des stands nus agréés par EXPOSIA devront à leur arrivée sur site s'enregistrer auprès de la SAFEX et régler les droits d'intervention réglementaire qui leur seront demandés en tant que prestataire dans les halls du Palais d'Exposition.

Le personnel de montage des stands ne pourra entrer dans les halls que sur présentation d'un badge agréé par EXPOSIA avec le N° de leur contrat constructeur ou intervenant de montage du 21 Mai au 30 Mai 2025. Un service d'inspection et de sécurité sera mis en place dans l'enceinte des halls.

Veillez effectuer votre demande d'agrément, **obtenir votre permis de construire et les badges intervenants « Montage - Démontage »** à l'adresse suivante : sipsa@sipsa-filaha.com

Les Équipements de Protection Individuelle (chaussures de sécurité, casques,) sont obligatoires pendant le montage & le démontage.

Pour des raisons de sécurité, le travail dans les halls est interdit en dehors des horaires Spécifiés ci-dessous.

9.2 Démontage

Le démontage se déroulera le 29 Mai 2025 de 18 h 00 à 23 h 00 et le 30 Mai 2025 de 8 h 00 à 12 h 00.

Le personnel de démontage des stands ne pourra entrer dans le hall qu'à partir de 21 h et sur présentation de son badge intervenant « Montage - Démontage » à retirer au commissariat Général du salon (HALL CT- ANNEXE B2).

Le soir de la fermeture du salon, seul le démontage ne nécessitant pas de manutention motorisée peut être effectué avant 21 h.

- Les emballages vides stockés à votre demande nécessitant une manutention motorisée seront déposés sur les stands par les manutentionnaires dès le 30 mai 2025.
- Tous les matériels et décors devront impérativement avoir quitté les halls au plus tard le 30 Mai 2025 à 12 h.
- L'organisateur se réserve le droit de détruire aux frais de l'exposant les structures de stands et décors de quelque nature que ce soit qui n'auront pas été démontés par l'exposant dans les délais. Aucune réclamation ne pourra être admise à ce titre.

Les risques de vols sont importants pendant la période de démontage :

Mettre à l'abri des regards tous matériels ou produits susceptibles d'être volés (écrans plasmas, matériels informatiques, effets personnels...).

Cependant, pour plus de sûreté, il vous est vivement recommandé d'exercer une étroite surveillance sur vos stands en y maintenant en permanence une personne jusqu'à la fin du démontage.

Cette personne est votre seule garantie

Les badges intervenants « Montage – Démontage » seront valables uniquement pendant le montage et le démontage du salon. Ils ne permettront pas l'entrée au salon pendant les jours d'ouverture au public **(du 26 au 29 Mai 2025).**

Ils sont à retirer au commissariat du salon au **pavillon Centrale Zone B Annexe B2.**

Pour les constructeurs agréés et leurs personnels, les badges seront retirés au niveau des bureaux d'EXPOSIA avant le début du montage.

9.3 Badges exposants

Le port du badge est obligatoire.

Pour commander vos badges exposants, nous vous invitons à les télécharger sur : <https://www.sipsa-filaha.com/fr/telecharger-votre-badge-exposant/>

Ou aller sur le site www.sipsa-filaha.com où un espace exposants vous est dédié. Vous devrez alors renseigner votre identifiant et mot de passe exposant afin de pouvoir entrer dans votre espace personnel. Cliquez ensuite sur **« téléchargez votre badge exposant »**.

Vous pourrez déclarer les personnes tenant votre stand sur site.

Chaque exposant peut commander 1 badge pour 3 m² de stand avec un maximum de 10 badges.

Imprimez vos badges avant d'arriver sur site pour éviter de faire la queue.

9.4 Livraison des matériels sur stand

Les exposants qui auront confié le transport de leurs matériels à la société NATT devront vérifier avec celle-ci le jour et l'heure d'arrivée des matériels sur le salon. Ils devront s'assurer de la présence d'une personne habilitée pour réceptionner les matériels sur leur stand. De même pour le départ de ces matériels, qui ne devront pas rester sans surveillance de la part de l'exposant pendant le démontage.

Les sociétés exposant du matériel algérien devront d'abord déclarer leur équipement auprès de la douane algérienne présente à la SAFEX. Pour ce faire, ils devront remplir le formulaire en annexe 1 et le faire viser par la douane algérienne avant leur entrée sur le salon.

9.5 Dispositif de sécurité des halls

Le Dispositif de sécurité ou contrôle d'accès au niveau des 3 halls **est assuré du 21 au 30 Mai 2025 à 12h.**

Le gardiennage des halls ne sera assuré qu'à partir **du 25 Mai 2025 – 8h jusqu'au 30 Mai 2025 - 12h.**

Nous vous demandons de bien vous assurer que les personnes qui devront accéder dans le hall pour votre stand sont bien munies du badge correspondant.



REGLEMENT DE DECORATION

CONSTRUCTEURS AGRÉES – CONCERNE LES EXPOSANTS ALGERIENS UNIQUEMENT

Extrait du Règlement de participation au SIPSA-FILAHA - 26 au 29 mai 2025

Palais des expositions de la SAFEX

Article N° 13 : Conception et aménagement du stand spécifique

Les souscripteurs de stands Nus qui désirent construire leur stand par un constructeur agréé (cf liste des constructeurs agréés) ou par un constructeur de leur choix doivent faire **une demande d'agrément auprès d'EXPOSIA** pour obtenir le permis de construire.

L'accès au montage des stands ne sera pas autorisé sans badges spécifiques délivrés par EXPOSIA.

A noter que la taxe d'intervention des prestataires demandée par la SAFEX n'entre pas en considération avec l'agrément constructeur et l'obtention du permis de construire demandé par l'organisateur du SIPSA EXPOSIA.

NB : Les constructeurs sollicités par les exposants ayant réservé un espace **NU** au salon SIPSA en vue de l'aménagement de leur stand ou une construction spécifique doivent obligatoirement prendre contact avec EXPOSIA par téléphone.

Tel : +213 (0)770 91 76 76 ou +213 (0)770 96 79 83

Mail : sipsa@sipsa-filaha.com

CONTACT TECHNIQUE

Anis Namoun (tous exposants)

Tél : +213 (0)6 62 42 86 61

Mail : anis-namoun@hotmail.fr

Afin d'éviter tout litige pendant le montage avec le parc des expositions ou avec un stand voisin, il est obligatoire de soumettre pour accord le plan d'aménagement de votre stand. Celui-ci doit être réalisé à l'échelle en trois dimensions et avec les cotes précises, adressé en simple exemplaire avant le 20 avril 2025 par mail à l'adresse suivante :
sipsa@sipsa-filaha.com

1. Sol, poteaux et murs du hall

Il est strictement interdit de percer, visser, clouer, sceller dans les murs, les bardages, les piliers et les sols des halls notamment pour y fixer les machines d'exposition.

Un forfait de 32 000 DA ou 300 € HT par trou sera facturé à l'exposant en cas de non-respect de ces consignes. D'autre part, il est interdit de peindre ou de marquer les murs, les piliers et les sols des halls.

Charge admise au sol : Dépend des halls (merci de le faire valider par le service technique)

Votre emplacement doit être restitué dans l'état initial. **Tous les débris (moquette, adhésif...) doivent être retirés.** Les dégâts constatés lors du démontage des stands seront facturés à l'exposant responsable.



L'exposant est garant du démontage intégral de son stand !

L'exposant est lui-même responsable pour ses prestataires : décorateurs, installateurs....

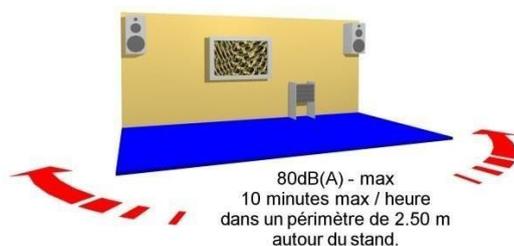
2. Installation et présentation des matériels

Les matériels présentés ne devront causer aucune gêne ou préjudice aux stands voisins. Aucun matériel ne doit dépasser de la surface du stand.

3. Animations sonores

Les exposants qui désirent utiliser des moyens de sonorisation **sur leur stand** doivent obligatoirement respecter le règlement suivant :

La puissance rayonnée par les éléments de décoration ou d'animation ne devra pas dépasser 80 dB(A) (valeur mesurée dans une zone de 2,50 mètres autour du stand). Les normes imposées pour la sonorisation des stands ont pour but de limiter les nuisances susceptibles de gêner les stands voisins.



Nous vous demandons donc de respecter le niveau sonore indiqué ci-dessus, et cela sans aucune exception même de courte durée.

Un contrôle permanent sera mis en place afin de veiller au strict respect de ces normes.

L'organisateur se réserve toutes dispositions pour faire cesser chaque manquement à ce règlement.

4. Installation électrique des stands

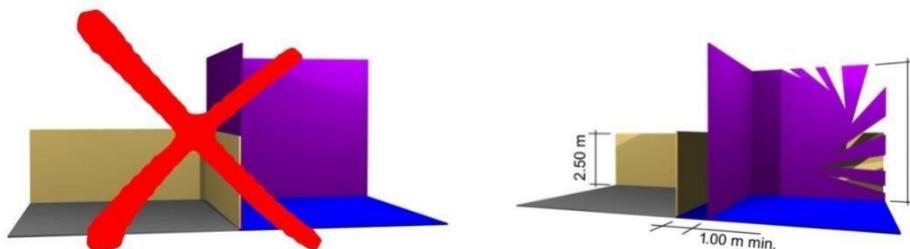
Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit d'utiliser les installations privées du Parc des Expositions de la Safex et de débrancher les installations électriques secondaires de l'organisateur. Un contrôle strict et permanent sera effectué durant toute la durée des phases du salon.

5. Hauteur maximale autorisée sous hall (par rapport au sol du bâtiment)

Construction & décoration de stands :

◆ **La hauteur maximale de construction est de 3 mètres maximum (attention ne concerne pas les enseignes hautes)**

Toute construction ou **élément de décor supérieur à 2,50 mètres** par rapport au sol du bâtiment, érigé en mitoyenneté, **doit respecter un retrait de 1,00 mètre par rapport au bord de l'allée** et ce afin de préserver l'ouverture du stand mitoyen.

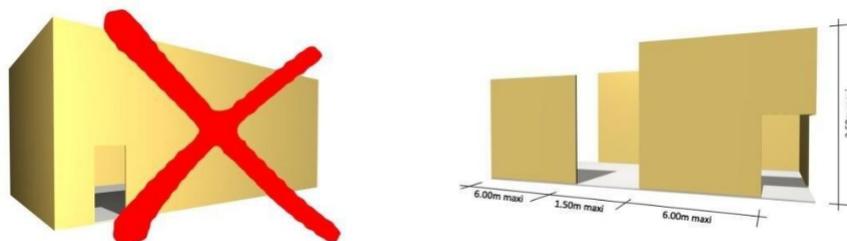


Le verso des éléments de construction dépassant les 2,50m de haut, devra être recouvert d'un coton gratté blanc ou par de la peinture blanche, afin de laisser un aspect propre sur ces parties du stand

6. Aménagements des façades

Nous vous rappelons que l'édification de mur ou d'écran constitués par des cloisons ou des parois de bureaux ou locaux annexes, nuisant à la vue d'ensemble des halls, masquant les stands voisins ou entravant la libre circulation des visiteurs sur le stand est interdite.

Ces types d'aménagements en façade donnant sur une allée devront comporter un passage de 1.50 mètres tous les 6,00 mètres linéaires (sans retrait par rapport aux allées).



7. Stands avec mezzanine

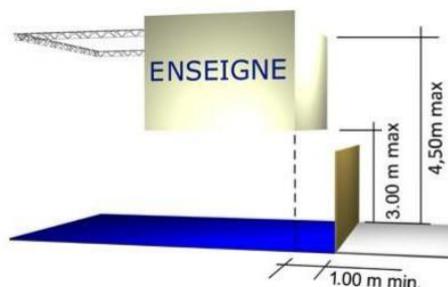
Les stands avec mezzanine sont possibles sur le salon SIPSA-FILAHA.

8. Enseigne

L'enseigne ne doit pas dépasser 4,50 mètres de hauteur (par rapport au sol du bâtiment). Les murs d'enseigne sont strictement interdits.

Enseigne suspendue : le point culminant de l'enseigne ou de son support (si suspendue à un pont de lumière) ne doit pas dépasser 4,50 mètres de hauteur par rapport au sol du bâtiment. L'enseigne doit être comprise dans les limites du stand (ou îlot) **et avoir un retrait de 1,00 mètre par rapport à toute mitoyenneté de stand.**

Toute enseigne clignotante est interdite.



9. Lumière

Les lumières à éclats et les gyrophares sont interdits. Les gobos devront respecter le balayage sur la surface du stand.

10. Accrochage à la charpente

Les accrochages à la charpente des halls doivent être autorisés exclusivement par les services techniques du Parc des Expositions. **Les demandes doivent être effectuées directement auprès d'Exposia par mail ou téléphone avant le 20 avril 2025. Attention, certaines zones dans les pavillons ne permettent pas d'accrochage.**

11. Prospectus & nourriture

La distribution de tracts, prospectus, nourriture, etc. est strictement interdite en dehors des stands y compris aux abords des halls, sauf accord contractuel avec l'organisateur.

12. Matériels en fonctionnement

Tous les matériels présentés en fonctionnement doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de l'organisateur. Toutes les démonstrations seront réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant. Lorsque des matériels sont présentés en évolution, une aire protégée doit être réservée de façon à ce que le public ne puisse s'en approcher à moins d'un mètre minimum.

10) CONSIGNES DE SECURITE

**Vous êtes tenus de vous conformer strictement à toutes les règles de sécurité.
Les bouches d'incendie doivent être en vue et accessibles.
Vous devez doter votre stand d'extincteurs en état de marche.**

Sous aucun prétexte, vous ne devez abandonner les emballages vides sur les allées et autres voies d'accès. Les emballages vides destinés à être réutilisés après la manifestation doivent être obligatoirement acheminés et entreposés dans un parc à emballages, désigné par la **SAFEX** et **SIPSA FILAHA**.

Tout le matériel inflammable servant à l'aménagement et à la décoration des stands doit répondre à toutes les règles de sécurité.

En aucun cas, vous ne pourrez procéder directement aux branchements électriques et d'eau.

Les installations électriques doivent être conformes aux normes et répondre à toutes les conditions de sécurité.

Les fils électriques ne doivent pas être apparents. En cas de constatation de défectuosité dans l'installation électrique, la fourniture de courant sera suspendue jusqu'à ce qu'il soit remédié à ces défectuosités.

En cas de panne de courant électrique, la **SAFEX** et **SIPSA-FILAHA** ne prennent aucune responsabilité pour les pertes et dommages qui pourraient éventuellement en résulter.

Les installations prévoyant l'utilisation de bouteilles à gaz doivent répondre à toutes les conditions de sécurité et la responsabilité de l'exposant demeure entière.

Lors des travaux de montage des stands, les exposants sont tenus de laisser un accès libre pour l'installation électrique, d'eau et des diverses canalisations.

Tout travail à l'intérieur des Pavillons et stand, susceptible de modifier les emplacements, ne pourra être entrepris qu'après autorisation préalable et écrite de la **SAFEX** et de **SIPSA- FILAHA**.

Il est formellement interdit d'ériger des constructions et de procéder à des travaux de nature à entraver la lutte contre l'incendie.

Vous ne devez, sous aucun prétexte, empiéter hors des emplacements attribués par l'organisateur. Vous veillerez tout particulièrement à ce qu'aucune marchandise ou objet de quelque nature que ce soit n'encombre les pelouses, passages, allées aménagées à l'intérieur et à l'extérieur des Pavillons.

Les stands où seront organisées des dégustations, devront être pourvus en eau pendant toute la durée de la manifestation. Ils devront, en outre, se conformer aux règles d'hygiène et à toute instruction que la **SAFEX** et **SIPSA-FILAHA** seront amenés à donner dans ce domaine.

Sont exclues de la manifestation les matières explosives actives, fulminantes et/ou fumi-gènes et toute matière que la **SAFEX et **SIPSA-FILAHA** estimeront dangereuses et de nature à incommoder les exposants et les visiteurs.**



11) TRANSPORT, DOUANES, CARNETS ATA, VENTE SUR LE SALON

La société **NATT** est le transporteur et transitaire officiel de SIPSA FILAHA. Vous trouverez en annexe 3, le dossier NATT, dans lequel vous aurez les informations et bons de commande pour le transport de vos matériels à Alger, ainsi que pour les formalités douanières. N'hésitez pas à les contacter pour les carnets ATA et la vente des matériels sur place. Tél : +33 4 91 91 46 46

Merci de respecter les délais suivants : Livraison par vos soins aux entrepôts de NATT, le jeudi 20 avril 2025, à l'adresse mentionnée sur le formulaire.

La société **TRANSELECT** est le transitaire officiel de SIPSA FILAHA en Algérie. Pour toute information veuillez contacter **Mr A. RAHMANIA – 20 Rue de la Fontaine- El Biar –ALGER –Tel : +213 21 92 15 18/92 50 25. Fax : +213 92 06 43/92 06 45.**

Concernant les formalités à remplir par les sociétés exposant du matériel algérien, merci de vous référer au manuel transport de matériel d'exposition.

12) MANUTENTION

Les exposants qui ont besoin de manutention et engins de levage sur place peuvent s'adresser à NATT.

13) ELECTRICITE

Les branchements sont permanents. L'électricité est disponible sur les stands du **21 Mai au 29 Mai 2025.**

Quel que soit le type de stand (équipé ou non), un branchement électrique de 2 kw avec la consommation électrique correspondant à cette puissance sont déjà prévus (car déjà commandés par le dossier de participation).

Pour tout besoin de puissance supérieure à 2 KW, merci d'en faire la demande lors de votre inscription auprès d'Exposia (Tous exposants) avant le 10 avril 2025.

14) ELINGUES

Vous n'avez pas la possibilité d'accrocher des enseignes et structures dans le hall.

15) AIR COMPRIME

L'air comprimé n'est pas disponible dans les halls du Parc.

IMPORTANT : si vous avez besoin d'air comprimé, merci de vous procurer, par vos propres moyens, un compresseur adéquat. Aucun compresseur ne sera fourni par l'organisateur.

16) PARKING

Vous avez la possibilité de stationner vos véhicules au parking exposant situé à l'entrée du parc. Pendant le salon, les véhicules pourront accéder au parking exposant sur présentation d'une carte de parking fournie par le Commissariat Général. Le parking exposant sera disponible du **26 au 29 mai 2025 de 8h à 20h** et non gardienné. Le Commissariat Général et la **SAFEX** déclinent toute responsabilité quant à ces véhicules. Le parking exposant est gratuit pour les exposants sur présentation de la carte de parking à laisser derrière le pare-brise.

17) TRANSPORT DES PERSONNES ET HEBERGEMENT

11.1 Transport des personnes

Vous êtes libres d'utiliser le moyen de transport de votre choix.

11.2 Vols vers l'Algérie (depuis la France)

Air Algérie, Air France. Consultez votre agence pour les tarifs ou sur Internet

Air France depuis Alger : +213 (0)21 98 04 04

Air Algérie depuis Alger : +213 (0)21 68 95 05

www.airfrance.fr

www.airalgerie.dz

11.3 Hébergement

Vous pouvez choisir votre hôtel ou tout autre hébergement à Alger.

- **MARRIOT Hôtel ****** Hôtel agréé partenaire d'EXPOSIA : pour votre réservation, merci de cliquer **sur ce lien** :

<https://www.marriott.com/reservation/lookupReservation.mi>

- **Hôtel MERCURE**, situé entre l'aéroport et le salon.
Route de l'Université, Cité 5 Juillet – Bab Ezzouar – 16311 ALGER
Tel : +213 (0) 21 99 34 00 – (0)21 24 59 10 / Fax +213 (0)21 24 59 70

L'occasion du salon **SIPSA FILAHA AGROFOOD**, notre partenaire officiel **Mercure Alger Aéroport** propose des conditions préférentielles sur l'hébergement de nos exposants, visiteurs et délégations.

- **Chambre Single** : 13 500 DZD / nuit, **petit déjeuner inclus**
- **Chambre Double** : 15 500 DZD / nuit, **02 petits déjeuners inclus**
(Taxe de séjour non incluse : 500 DZD TTC / jour / personne)

Toute personne souhaitant bénéficier du **tarif SIPSA FILAHA** doit envoyer un e-mail à **H3173-RE@accor.com** et **H3173-E1@accor.com** ou appeler au (+213) 21 993 400, Fax : (+213) 23 884 833, en précisant leur **participation au salon** afin de bénéficier du tarif gocié.

- **M Suite hôtel ****** Hôtel agréé partenaire d'EXPOSIA
9 Rue de l'ALN, Dar El Beïda

Pour votre réservation, merci de cliquer **sur ce lien** :

<https://form.jotform.com/reservationhotelsipsa/rservation-m-suite-hotel>

18) SERVICE DE PRESSE

Afin de valoriser vos dossiers de presse et communiqués de presse auprès des journalistes durant le salon, venez les déposer au service de presse (étagère en diffusion-libre) à **partir du 25 mai 2025**.



ANNEXES



RESTAURANTS A ALGER

EL – DJENINA (sur réservation)

Spécialités algériennes et maghrébines 140 Rue Didouche Mourad,
Sidi M'Hamed ALGER
Tél : +213 (0)21 74 40 26

LE GRILL ROOM (sur réservation)

Bois des Arcades, Riadh El-Feth El Madania ALGER
Tél : + 213 (0)21 66 92 75 / 21 66 92 72

L'AUBERGE DU MOULIN (sur réservation) 24 Rue Abane Ramdane Chéraga ALGER

Tél : + 213 (0)21 36 10 73 / 21 36 10 74/ 0550 15 15 31

AU BON GIBIER (sur réservation) Bois des Arcades Riadh El-Feth ALGER

Tél : +213 (0)21 66 29 80

CHEZ SAUVEUR (sur réservation)

Spécialités de poissons et crustacés
Port El-Djamila (ex la Madrague) Aïn Bénian ALGER
Tél : + 213 (0)61 55 00 83

LE CERCLE NAUTIQUE

Spécialités de poissons et crustacés
Port El-Djamila (ex la Madrague) Aïn Bénian ALGER
Tél : + 213 (0)23 39 81 67

LE BARDO

2, Rue Franklin Roosevelt **Tél :** + 213 (0)21 74 74 74 0770 50 24 98

LE DAUPHIN

Fish specialties
Avenue D'Angkor - ALGER
Tél : +213 021 43 91 62 / (0)770 35 45 03 & 0551 151866

LE KAHINA *****

Spécialités de poissons
Entre du Port de Aïn Bénian El Djamila - ALGER
Tél : + 213 0770354503 & 0551151866

LES TAXIS A ALGER (Application mobile pour taxis)

- **YASSIR**
- **INDRIVE**
- **HEETCH**

MANUEL - TRANSPORT DU MATERIEL D'EXPOSITION

Transitaire officiel



Nous sommes nommés « transitaire officiel » pour organiser une expédition groupée de votre matériel d'exposition à cette édition 2025 du salon SIPSA FILAHA Alger.

Le transport est organisé depuis vos établissements jusqu'à votre stand au Palais des Expositions de la SAFEX à Alger, puis le retour.

Nous serons présents sur site à Alger avec notre équipe locale pour livraison sur stand de votre matériel d'exposition.

Vous trouverez ci-après les informations nécessaires à la préparation de votre expédition.

Les délais à respecter et adresses de plateforme

L'ensemble du matériel des exposants sera regroupé et expédié en Maritime et en Aérien.

Pour chacune de ces possibilités, veuillez noter les délais de mise à disposition et adresse de livraison prévus.

Nous vous proposerons d'enlever la marchandise en vos locaux ou bien de la réceptionner à notre plateforme.

→ Expédition en maritime : à privilégier

Nous traitons l'enlèvement et dans ce cas : la date limite de mise à disposition est fixée au : Mardi 15 Avril 2025

Vous préférez que la livraison soit effectuée par vos services ; date limite de réception : Jedi 18 Avril 2025

Adresse de réception :

ENTREPOT TRANSAGRUE
P/C NATT EXPO / SIPSA FILAHA
29 Boulevard Ferdinand de Lesseps
Gare du Canet
13 014 MARSEILLE - France

→ Expédition en aérien : nous consulter

Dans les deux cas, nous vous adresserons les étiquettes à apposer sur trois faces au moins de chacun de vos colis.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information souhaité ; délais de mise à disposition, régime douanier, rédaction des documents et détail d'expédition.

La documentation à produire

Veillez à produire ces documents, comme indiqué, pour faciliter les procédures douanières en Algérie.

L'exportation définitive : sur base d'une facture (à transmettre par email)

Concerne : « Consommables » : brochures et autres objets publicitaires (stylos, T-shirt...)

Documents à fournir :

- **1 facture reprenant le colisage détaillé : nature et nombre, poids et dimensions des colis**

→ **Rédaction de la facture, destinée à :**

Raison sociale de l'exposant
SALON SIPSA FILAHA 2025
Palais des Expositions SAFEX
Pins maritimes
Alger – ALGERIE

L'exportation temporaire : avec un carnet ATA (remise par pli express)

Concerne : « Matériel d'exposition » : machines, stand portables...

Documents à fournir :

- **Carnet ATA**, à retirer auprès de votre Chambre de Commerce, pour le remplir, signer et cacheter puis le faire viser par la CCI avant de nous l'adresser par pli express.
Vous pouvez également mentionner NATT en tant que représentant dans la case B du carnet ATA.
- **1 lettre de procuration signée de la même personne que le carnet ATA** donnant pouvoir à NATT d'établir pour votre compte les formalités auprès des autorités douanières pour le carnet ATA n° X,

→ **Documentation à adresser au bureau :**

NATT expo / Att. Rachel Tour
ZAC Saumaty Séon - CS 10179
22, rue Gaston Castel
13 322 Marseille – France

La préparation de vos colis

Marquage des colis : pour assurer un suivi de votre expédition

Veillez apposer l'étiquette qui vous est adressée sur trois faces au moins, de vos colis.

Emballage de la marchandise : pour garantir une bonne arrivée

Les marchandises doivent être emballées dans des cartons et/ou caisses, manipulables au chariot élévateur et capables de supporter les opérations de décaissages et de remise en caisse inhérentes à un trajet aller-retour.

Un mauvais conditionnement ou un emballage insuffisant risque de détériorer le contenu.

L'insuffisance de l'emballage ou le mauvais conditionnement de la marchandise est un risque exclu de la garantie des assureurs, étant entendu qu'un emballage est jugé suffisant lorsqu'il est adapté aux aléas normaux du voyage.

Nous rappelons qu'il est interdit de mettre dans vos colis de l'alcool ou toute autre marchandise susceptible de bloquer votre expédition. Pour toute marchandise qui peut supposer un risque, veuillez nous consulter.

Dans le cas où vous apposeriez des cadenas, merci de nous envoyer également un double des clefs. Ceci afin d'éviter que la douane ne brise les cadenas en cas de contrôle.

Retour des marchandises

Suite au salon, les colis seront repris et les formalités locales effectuées auprès des autorités douanières en Algérie.

Les marchandises seront chargées dans un conteneur maritime à destination de Marseille puis retournées jusqu'à votre établissement 3 à 4 semaines après la clôture du salon.

Si ce délai s'avérait insuffisant, merci de nous en informer : nous pourrions alors organiser un envoi aérien.

Merci de nous préciser si les marchandises reviennent à la même adresse que celle du chargement (vos entrepôts par exemple). Sinon je vous invite à mentionner l'adresse, le nom du contact en charge de réceptionner la marchandise et sa ligne directe.

Bon salon !

Vos contacts :

Yoann ROOL

Rachel TOUR

Bureau

06 98 39 84 81

06 64 55 65 48

04 91 91 46 46

y.rool@natt-mrs.fr

r.tour@natt-mrs.fr

expo@natt-mrs.fr

DOCUMENT A RETOURNER AU PLUS TARD

Lundi 17 Mars 2025



EXPOSANT								
CONTACT SALON					TEL EMAIL / FAX			
CONTACT EXPEDITION					TEL EMAIL / FAX			
DESCRIPTION DES MARCHANDISES	POIDS BRUT	EMBALLAGE	DIMENSIONS EN CM			RETRAIT OUI / NON	EXPEDITION	
			L	I	H		DEFINITIVE	CARNET ATA
DATE DE DISPONIBILITE DE LA MARCHANDISE				ADRESSE D'ENLEVEMENT				